

Département de la Drôme

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AOÛT 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence d'Éric LYOBARD, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

**Membres présents** : Éric LYOBARD, Annie PASCAL, Georges ROMÉO, Éric BARTHÉLÉMY, Nicolas ARMAND.

**Membres absents** : Maximilien GIRARD, Guillaume VELT.

**Date de la convocation** : 22 août 2023

**Secrétaire de séance** : Annie PASCAL

**Membres en exercice** : 7

**ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 juin 2023*
- *Demande de subvention pour un aménagement espace village*
- *Décisions modificatives budgétaires*
- *Soutien à la commune de Séderon*
- *Questions diverses*

**Début de Séance : 16H**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 juin 2023**

Éric Lyobard demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance. Aucune remarque. Le PV est adopté.

**Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »**

**Aménagement d'un espace public – demande de subvention**

Éric Lyobard informe que la parcelle sur laquelle se trouve les jardins partagés est à l'abandon. Les conventions en cours ont été résiliées. Il propose l'aménagement d'un lieu de rencontre.

Georges Roméo demande si un chiffrage du projet a été fait et quels sont les aménagements prévus. Éric Lyobard indique qu'un devis a été transmis pour un montant HT de 31 597.00 €. Il comprend la réalisation d'un terrain de boule, la plantation d'arbres et de haies...

Il met au vote la délibération concernant les demandes de financement pour ce projet.

**Voté à l'unanimité**

**Décision modificative budgétaire n° 1 – budget « eau & assainissement »**

Géraldine Barrère explique que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme. L'État a vocation à assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme. Pour ajuster cette compensation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019.

Le prélèvement a été imputé sur les avances du mois de juillet 2023.

Les crédits étant au chapitre 014, il convient de prendre une décision modificative budgétaire :

**Virement de crédit** : Section de fonctionnement :

DF 615228/011 Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 70.00
DF 7391118/014 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	+ 70.00

**Voté à l'unanimité**

### **Décision modificative budgétaire n° 1 – budget « eau & assainissement »**

Éric Lyobard informe que lors du vote du budget, il y a eu une erreur d'imputation budgétaire concernant les taxes à reverser à l'Agence de l'Eau. Il propose la décision modificative suivante :

**Virement de crédit** : section de fonctionnement :

DF 6378/011 Autres taxes et redevances	- 1 283.00
DF 706129/014 Reversement AE - Redevance modernisation réseaux collecte	+ 360.00
DF 701249/014 Reversement AE - Redevance pollution domestique	+ 923.00

**Voté à l'unanimité**

### **Décision modificative budgétaire n° 2 – budget « eau & assainissement »**

Éric Lyobard rappelle que le curage de la station d'épuration est obligatoire. Le coût de ces travaux est plus élevé que les prévisions budgétaires. Les travaux devraient être réalisés en septembre, sinon les événements risquent d'être bouchés. Il précise que les recherches de financement n'ont pas abouti car ces travaux ne sont éligibles à aucune subvention. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, avec l'aval de la Trésorerie, il y a lieu de faire une ouverture de crédit, sinon il faut différer le curage en 2024.

Éric Lyobard présente les deux devis, l'un a évalué le coût en m<sup>3</sup>, l'autre en tonne :

- Ventoux Assainissement : 400 € le m<sup>3</sup>
- Coste : 325 € la tonne

Selon les informations fournies par le SATESE, il est difficile d'évaluer les quantités de boues. Il faut savoir que 18 cm de boues sèches représentent environ 30 m<sup>3</sup> et donc un coût de 12 000 €.

Éric Lyobard précise qu'il est impossible d'enterrer ou d'épandre. Le compostage doit se faire sur un site à Manosque.

Éric Barthélémy suggère un projet d'investissement tel que le réaménagement de la station d'épuration pour obtenir une aide financière et y intégrer le curage. Éric Lyobard répond que cela n'est pas possible car le curage est réellement une dépense de fonctionnement.

Annie Pascal indique qu'il faut faire le curage entre 10 et 20 ans après le début de la mise en place de la station d'épuration.

Georges Roméo demande s'il faudra replanter les roseaux après le curage.

Éric Lyobard répond par la négative, car les roseaux repoussent, l'idéal étant de faire le curage au printemps. Il y aurait une autre possibilité qui serait de faire la moitié du curage, mais le SATESE indique que cela entraînerait un dysfonctionnement de la station d'épuration.

Il est peut-être possible de faire des provisions sur les futurs budgets.

Éric Lyobard indique que, soit on attend le printemps en curant autour des événements, soit on fait le curage complet maintenant, et dans ce cas il faut une décision modificative budgétaire.

Georges Roméo interroge sur la situation de la trésorerie, il lui est répondu 110.000 € environ. Georges Roméo demande ce qu'il est possible de prévoir comme décision modificative budgétaire.

Éric Lyobard rappelle que 5 800 € sont prévus au budget pour le curage de la station d'épuration.

Si le reversement du budget « eau » vers le budget principal d'un montant de 3 000 € est abandonné, il sera tout de même utile de réaliser une ouverture de crédit de 3 200 €. Mais il faut savoir que le montant de 3 000 € est déjà bien en dessous de la réalité : 0,7 h hebdomadaire pour l'agent technique, 0,5 h hebdomadaire pour la secrétaire de mairie et 1/5 du temps du maire ; il ne représente pas la réalité du temps passé et lors du transfert de la compétence eau à la communauté de communes, il serait souhaitable d'être le plus réaliste possible.

Éric Barthélémy pense que cela conduira à une augmentation du prix de l'eau.

Georges Roméo indique que ce sera alors la communauté de communes qui percevra l'augmentation.

Éric Lyobard informe que le deuxième scénario possible est de maintenir le reversement de 3 000 €, et de faire une ouverture de crédit en dépense et en recette.

Arrivée de Maximilien Girard ; il est 16h25.

Éric Barthélémy demande quels sont les risques en l'absence de curage.

Éric Lyobard répond que la station d'épuration ne fonctionnera plus si les événements se bouchent.

Georges Roméo demande si la facture peut être réglée en deux fois. Éric Lyobard répond non pour l'entreprise COSTE, à voir pour Ventoux Assainissement.

Annie PASCAL est pour le faire maintenant.

Georges Roméo demande quelles seront les conséquences si par décision modificative budgétaire, les recettes sont augmentées.

Éric Lyobard répond que les recettes ne seront pas réalisées ; il est favorable pour effectuer les travaux immédiatement.

Éric Barthélémy évoque le coût important et la contrainte que la législation européenne impose pour le traitement des déchets humains, et préférerait que cela se fasse en 2024 mais comprend qu'il y a urgence.

Georges Roméo demande s'il serait possible que le budget principal subventionne le budget de l'eau. Éric Lyobard répond que c'est déconseillé. Il a interrogé le trésorier sur la possibilité de fusionner les deux budgets, ce qui ne serait pas judicieux car le transfert de compétence est prévu en 2026.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour effectuer les travaux en septembre.

Éric Lyobard demande si le reversement du budget eau vers le budget principal est conservé.

Georges Roméo pense que le problème vient de l'insuffisance de la prévision budgétaire de 5800 €.

Éric Lyobard indique qu'il était difficile d'anticiper. Il indique que s'il y a un transfert de compétence en 2026, il opterait pour un SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique)

Éric Barthélémy demande si les maires sont d'accord, ce à quoi Éric Lyobard répond par la négative. Il y a un SIVU qui existe dans la vallée du Jabron auquel les communes pourraient adhérer. Toutefois, il faut que le SIVU existe avant la date de la loi.

Éric Lyobard revient sur la décision budgétaire modificative et pense qu'il vaut mieux conserver la participation du budget eau vers le budget principal.

Georges Roméo indique qu'il faut avoir la trésorerie pour régler la facture.

Éric Lyobard répond que la trésorerie est suffisante.

Georges Roméo est pour conserver la participation du budget eau vers le budget principal et créer une ouverture de crédit ; les autres conseillers municipaux également.

#### **Ouverture de crédit** : section de fonctionnement :

DF 61523/011 Entretien et réparations réseaux	+ 6 200.00
RF 7011/70 Vente d'eau	+ 6 200.00

#### **Voté à l'unanimité**

#### **Soutien financier à la commune de Séderon**

Éric Lyobard rappelle l'épisode orageux du 04 juin dernier qui a causé de gros dégâts sur la commune de Séderon. Il propose de verser une aide d'un montant de 200 €, ce qui n'est pas énorme, mais il n'est pas possible de faire mieux.

Georges Roméo demande si cette aide sera prise sur l'article dédié aux subventions. Éric Lyobard confirme.

#### **Voté à l'unanimité**

Éric Lyobard rappelle que les orages du printemps ont mis en évidence les faiblesses du réseau de récupération des eaux pluviales.

#### **Questions diverses**

- ⇒ Éric Lyobard souhaite remercier l'association Eygalayes en fête pour l'organisation de la fête du village. Il a trouvé excellente l'idée d'identifier les bénévoles avec des colliers de fleurs.
- ⇒ Éric Lyobard remercie les habitants et les pompiers pour leur intervention lors du départ de feu dans le village. Il rappelle les précautions à prendre pour l'utilisation d'outils, tels meuleuse et autres en période de sécheresse.
- ⇒ Éric Lyobard remercie Claude Gauthier pour la destruction du nid de frelons sur la rosace de l'église. Il informe que le vitrail de la rosace est cassé.
- ⇒ Éric Lyobard remercie les personnes qui se chargent de l'arrosage des fleurs et notamment Marianne Amanatian.
- ⇒ Éric Lyobard informe de l'incivisme qu'il a constaté pour le tri des déchets ; des bouteilles sont jetées à même le sol...
- ⇒ Éric Lyobard souhaite mettre en place un règlement pour le prêt de la salle et du matériel. Il a décidé de demander une caution lors du prêt de la salle ou du matériel.

- ⇒ Georges Roméo interroge sur la ligne de trésorerie. Éric Lyobard confirme qu'elle a été reconduite.
- ⇒ Éric Barthélémy demande où en est le dossier de l'affouage. Éric Lyobard répond qu'il faut trouver une entreprise qui vienne couper le bois pour les habitants. Une commune a trouvé un prestataire mais après renseignement pris, la personne n'est pas recommandable. Il faut remettre le sujet à la discussion. Il n'a pas non plus été trouvé d'entreprise à qui vendre le bois directement.
- ⇒ Georges Roméo demande si la participation à l'école de Montbrun a été versée. Éric Lyobard répond que oui, conformément à la délibération.

Fin du conseil municipal : 17H

**Interventions du public :**

- ❖ Entretien du Riançon et du ruisseau d'Izon : l'entretien incombe aux riverains qui sont propriétaires jusqu'au milieu du cours d'eau.
- ❖ Création d'une cagnotte pour les travaux du curage de la station d'épuration. Possibilité de dons.
- ❖ Raccordement du quartier de La Saulce au réseau d'eau potable : contraintes budgétaires, obtention des subventions, démarrage de l'opération avant 2 ans et avant le transfert de la compétence.

La secrétaire,  
Annie Pascal

Le Maire,  
Éric Lyobard